

## Exemples de thématiques

Voici quelques thématiques/questions des stagiaires :

Temps d'accueil dans le 1<sup>er</sup> degré...  
Nouveaux statuts dans le secondaire...  
Quelles réunions sont obligatoires ?  
Formation à distance via M@gistère ou Perform@nce...  
Contestation d'un rapport d'inspection...  
Consultation de son dossier administratif...  
Qui peut ajouter une pièce à mon dossier administratif ?  
Qui peut consulter mon dossier administratif ?  
Droit de grève...  
Accompagnement par un représentant syndical...  
Droit à la visite médicale de prévention...  
et bien d'autres thématiques.

- La validité juridique d'une formation professionnelle via internet imposée par l'institution.  
Formation à distance via M@gistère et mention sur les convocations de la "possibilité" de suivre la formation à domicile (que se passe-t-il lorsque le stage se déroule alors que l'on est en congés maladie ? peut-on refuser d'y participer)
- Le statut juridique des 10 minutes de présence obligatoire avant et après le début et la fin de la classe.
- Temps de décharge des directeurs d'école concernant les APC.
- Contestation d'un rapport d'inspection, comment agir lorsque son dossier administratif est géré par un autre établissement que son établissement d'affectation ? Comment faire lorsqu'un chef d'établissement a "égaré" son dossier administratif "en représailles" ? (*SUD éducatif 89 : question étonnante puisque le cde n'est pas en possession du dossier administratif...*).
- Qui peut ajouter ou enlever une pièce à mon dossier administratif et comment peut-on vérifier son contenu ? Qui peut consulter mon dossier administratif ?
- Modalités de l'accompagnement par un représentant syndical. Quels délais peut-on opposer afin que le délégué puisse être présent (peut-on refuser une convocation du jour pour le lendemain) ?
- Droit à la visite médicale de prévention, sans devoir se rendre à l'autre bout de l'académie.

- Modalités des congés et de demande de congé (déces, ou autres).
- Comment obliger un établissement à me porter gréviste (alors qu'il en est dûment informé) et non absente comme c'est le cas depuis que je suis dans l'académie et question corollaire : comment obliger le rectorat à notifier sur ma feuille de paie au lieu de la mention sibylline "retenue PC", retenue jours de grève (parce que tel quel, il n'y a pas de grévistes, donc pas de problèmes, juste de mauvais fonctionnaires).
- Gestion des mentions d'absence d'élèves entre professeurs/vie scolaire (*SUD éduc 89 : thématique peu claire...*).
- Quelles réunions sont obligatoires et la liste d'émargement en conseil de classe est-elle légale ?
- Respect du principe de laïcité (*SUD éduc 89 : thématique pas évidente à gérer!*).